# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 17 mars 2016 3.3

#### CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE

ACQUISITION D'UN TERRAIN

APPARTENANT A MADAME NICOLE CROZET

APPROBATION

Thierry ROLLET, conseiller municipal délégué, expose à l'assemblée :

**"**Dans le cadre de sa politique de réserves foncières, la commune envisage l'acquisition d'un terrain situé rue Pierre Dubreuil, cadastré sous le n° **99** de la section **AH** et représentant une superficie de 929 m².

Un accord amiable est intervenu avec la propriétaire Madame Nicole CROZET, sur une vente au prix de dix-huit mille cinq cent quatre-vingt euros (18 580 €).

Les frais d’acte sont à la charge de la commune.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la vente amiable de la parcelle précitée ;
2. autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera établi par maître BUGNET notaire à Riorges.